

**N.B. : ce tract vaut réponse au
courrier d'Unité sgp du 04 01 2017**

Nouveaux Horaires

Zone nord : comité technique de proximité 2017 cycles de travail...

Ces derniers jours, à grand coup d'annonce publicitaire, une organisation syndicale n'hésite pas **-encore-** à vouloir leurrer les collègues avec comme thème « le front syndical » pour la réforme des cycles horaires, **faute de...ne pas avoir signé le protocole...** Explications :

Unité-Sgp CGTFO n'a eu de cesse, ces dernières années et ces derniers mois, à faire son beurre syndical sur de faux semblant, jusqu'à faire croire à une mise en place inéluctable d'un cycle horaire, de type 2/2/3 vendredi fort, possible pour tous !

L'UNSA Police déplore cependant que cette organisation syndicale ait vendu, il y a plusieurs mois de cela, le cycle dit "vendredi fort" comme cycle de substitution au 4/2 actuel sans porter à la connaissance de nos collègues les contraintes (qu'allaient imposer notre administration pour son application) uniquement pour en faire de la récupération syndicale. Contraintes qui ont cependant tardé à être dévoilées (20 ou 30% d'absence, réforme à effectif constant...etc.) et qui ont indéniablement annihilé toutes possibilités de généraliser sa mise en œuvre.

Dès l'ouverture de ce dossier très délicat, L'UNSA Police a constaté l'agitation des uns et la précipitation des autres à vendre un cycle de "vendredi fort" applicable pour tous qui rend, aujourd'hui, bien complexe notre tâche syndicale.

L'UNSA Police ne perd pas de vue le véritable enjeu de cette révision : **l'amélioration de la vie de nos collègues** au quotidien ! Cette réforme a été voulue par le ministère de l'intérieur afin de concilier la vie privée et la vie professionnelle.

L'UNSA Police insiste sur le fait que tout doit être mis en œuvre pour trouver des solutions afin d'appliquer un cycle de type 2/2/3, comme la **majorité de nos collègues le plébiscite**

L'UNSA Police vous informera et vous représentera dignement.

Rappel aux vendeurs de rêve :

L'UNSA Police vous informe sur la prise en compte de l'unanimité syndicale : si un projet de texte recueille un avis défavorable unanime de la part des représentants du personnel, il doit faire l'objet d'un réexamen et une deuxième délibération doit être organisée dans un délai de 8 à 30 jours. Enfin, il ne peut être appelé à délibérer une nouvelle fois suivant cette même procédure, la décision peut alors être prise par l'administration...

- Adhérez chez nous et vous aurez l'ASA, de l'argent, le cycle 223 vendredi fort c'est nous (alors que créé par l'administration)... Les transports gratuits c'est nous, Calais, Dunkerque secteur difficile c'est nous... Le protocole c'est nul etc.,etc. Qui y croit encore ? -

« L'UNSA Police rappelle que les promesses tenues par d'autres syndicats n'engagent qu'eux. Ce constat n'est pas un constat partisan mais c'est un constat évident, incontestable et partagé de tous sur bien d'autres sujets, dont celui des cycles. Les décisions hâtives pour les cycles auraient pu être catastrophiques pour les collègues. L'UNSA Police se positionne en fonction du souhait de ses mandants, mais ne fait pas prendre des vessies pour des lanternes. »

Jean-Marc TRANCHANT
secrétaire zonal



UNSA Police, le langage de vérité !